

# ◆ ECHOS DU TCHAD ◆

NOVEMBRE 1994

## EDITORIAL

Octobre 1994

Chers Amis : "Âfé!"

C'est avec une joie énorme que j'ai reçu, ou entendu au téléphone, beaucoup d'entre vous lors de mon récent passage à Créteil. Merci... d'être mes amis, de toute votre gentillesse, vos dons, votre soutien.

Alors, ça y est: notre Association "ÂFÉ" (paix, santé) démarre. C'est un moment très important pour nous! J'espère que vous adhérez tous, ainsi nos liens seront renforcés, et la communication entre nous sera encore meilleure. Nous: c'est à dire vous, moi, et la communauté Holy Child à N'Djaména - qui, d'ici un an, compte accueillir une autre Soeur STCJ du Ghana. Voilà une très bonne nouvelle!

Je laisse la parole aux autres administrateurs d'ÂFÉ, en vous assurant de ma reconnaissance et de ma prière fréquente pour vous. (Sachez que Sr Melinda écrit: "Nous prions chaque soir à N'Djaména pour tous nos Bienfaiteurs".

Bien à vous,

(Sr.) Katherine.



## FAIRE - PART de NAISSANCE

Grande nouvelle : le 23 Septembre, est née votre Association. En présence de Soeur Katharine en séjour en France, de Soeur Joséphine en Mission à N'Djaména et de Monsieur Noudjalbaye NGARDIDONU, en poste à Sarh, autre grande ville du Tchad, ont été accomplies les formalités juridiques nécessaires à la création de cette nouvelle entité.

Grande nouvelle:  
Le 23 Septembre  
est née votre  
ASSOCIATION  
"AFE"

### Mais au fait, une Association pour quoi faire ?

La réponse se trouve dans la dénomination : " AFE- Association Fraternité Echange ".

**Association** : Le soutien que vous avez manifesté à Soeur Katharine avant et après son départ n'a pas failli. Les mois ont passé, et les faits ont montré que notre amitié, loin de se faire plus discrète, s'est au contraire étendue aux autres membres de cette Mission naissante : Soeur Anne, Soeur Mélinda, Soeur Joséphine, Soeur Agnès. Si cette vérification à l'épreuve du temps était nécessaire, vint ensuite le besoin de mieux nous structurer pour pérenniser ce soutien, et acquérir la personnalité morale nécessaire aux actions civiles les plus élémentaires, telle que la possession d'un compte bancaire, par exemple. Ce simple instrument facilitera la tâche de Soeur Marie-Noël qui, depuis deux ans, gère vos dons.

**Fraternité** : En dehors de cet aspect financier, domaine pour lequel le plus strict respect des dispositions légales est de mise, le formalisme rigide et les titres doivent être oubliés. Privilégions l'idée que nous constituons un groupe de gens de bonne volonté, sans préséance, disposés chacun selon ses possibilités à apporter sa pierre à l'action missionnaire entreprise.

Ce point est essentiel : au delà des distances, des diversités d'âge, de santé, de fortune qui nous séparent, ce qui nous réunit, c'est :

- l'admiration que nous avons pour ces femmes qui ont été capables de partir vers l'inconnu, sans rien connaître de leurs futures conditions de vie;
- le souci de savoir comment elles subviennent à leurs besoins matériels élémentaires, la jeune Eglise du Tchad étant, on s'en doute, dans l'absolue incapacité de les prendre en charge;
- la volonté de leur témoigner amitié, encouragements et aide.

**Echange** : Nos diversités constituent une richesse. Nous l'avons constaté au soir du 23 Septembre, pour la naissance d'AFE : un demi-siècle d'écart en âge entre deux membres fondateurs, 4 nationalités physiquement présentes, les témoignages très vivants de Soeur Katharine, de Soeur Joséphine et de Monsieur Noudjalbaye NGARDIDONU. De telles rencontres se renouvelleront, soyez-en assurés, et elles constitueront des moments forts. Mais nos échanges doivent aussi pouvoir prendre des formes variées : téléphone, cassettes, écrits... Nous vous invitons donc chacun et chacune à vous exprimer, à nous dire qui vous êtes, comment vous sentez l'action des Soeurs, les idées que vous inspire cette aventure naissante, les suggestions que vous avez envie de proposer, les services que vous pensez pouvoir fournir, etc... Selon une fréquence qui reste à déterminer, une synthèse écrite de toute cette dynamique sera diffusée. **A vos plumes, donc, même pour quelques mots très brefs.**

En terminant, permettez-nous de formuler à l'attention de chacune et chacun d'entre vous la salutation tchadienne que Soeur Katharine nous a fait découvrir: AFE c'est-à-dire : "santé / paix".

Le Comité de Gestion

AFE



Il ne tient qu'à nous  
que ce bébé grandisse  
et prospère!

"Afé" signifie  
en tchadien  
"santé-paix"

## RESUME DES STATUTS

(Le texte intégral peut être obtenu sur simple demande)

**Objet de l'Association:**

- le soutien matériel et moral de la Mission au Tchad des Soeurs du Holy Child<sup>1</sup>;
- la collecte des ressources permettant ce soutien;
- la communication par tous moyens entre la Mission et ses Membres, ainsi qu'entre les Membres entre eux, en harmonie étroite avec les orientations, positions et actions de la Congrégation concernant cette Mission.

**Membres.**

• *Sont membres actifs* les personnes qui manifestent un intérêt particulier pour la Mission et qui ont acquitté la cotisation annuelle fixée chaque année par l'Assemblée Générale.

• *Sont membres de droit* :

- Monsieur le Curé de Saint Christophe de Créteil,
- toute personne appartenant à la Mission.

Les membres de droit sont dispensés de cotisation.

• *Sont membres bienfaiteurs* les personnes qui manifestent leur attachement à la Mission soit par le versement d'un don d'un montant minimum fixé chaque année par l'Assemblée Générale, soit par une action ou une attitude particulièrement bénéfique pour l'Association. La cotisation annuelle leur est facultative.

• *Sont membres d'honneur* les personnes qui par leur action ou leur influence ont apporté une aide tout à fait exemplaire à la Mission. Ils sont dispensés de cotisation.

**Administration.**

• *un Conseil d'Administration* composé au minimum de 3 membres comprenant :

- un administrateur de droit : la Congrégation du Holy Child;
- des membres élus par l'Assemblée Générale.

• *un Bureau* composé au moins d'un Président, un Vice Président, un Secrétaire et un Trésorier.

**Assemblées Générales.****1)-Assemblées ordinaires.****Objet :**

- approuver la gestion et les comptes annuels de l'exercice clos,
- nommer le conseil d'Administration,

- approuver les conventions intervenues entre l'Association et ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix.

**2)-Assemblées extraordinaires.**

L'Assemblée Générale extraordinaire a, seule, pouvoir de décider la modification des statuts, la dissolution de l'Association, ou sa fusion avec une autre association.

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

**3)-Règles communes.**

Les votes par pouvoirs sont admis.

En cas de partage égal des voix, la voix de la Congrégation est prépondérante. Celle-ci dispose en outre d'un droit de veto.

**Emprunts et comptes courants.**

Des conventions peuvent être passées entre l'Association et ses membres pour des emprunts ou des ouvertures de comptes courants nécessaires à la bonne marche de l'Association.

**1)-Emprunts.**

Les emprunts contractés par l'Association auprès de ses membres devront respecter les règles applicables aux emprunts contractés auprès des tiers. Le taux d'intérêt devra être inférieur ou égal aux conditions de même nature.

**2)-Comptes courants.**

Les membres pourront laisser en compte courant dans la caisse de l'Association des sommes nécessaires à celle-ci.

Les comptes courants ne doivent jamais être débiteurs et l'Association a la faculté d'en rembourser tout ou partie, sans objection possible par le créancier.

Tout retrait sur les sommes ainsi déposées doit être précédé d'une demande formulée auprès du Trésorier au moins trois mois à l'avance.

**Contestations.**

Toutes contestations concernant l'interprétation ou l'exécution des statuts qui pourraient surgir pendant la durée de l'Association ou de sa liquidation, sont soumises à l'arbitrage de la congrégation du Holy Child, ou en cas d'empêchement, à l'autorité épiscopale du siège de l'Association.

<sup>1</sup> Dans la suite du texte, désignée par "la Mission".

## COMITE de GESTION

- SOEUR KATHARINE, Administratrice, Religieuse, St. John's Dunclutha Road TN 342 JB HASTINGS, Sussex, G.B.
- SOEUR MARIE-NOEL, Trésorière, Religieuse, 7, rue Octave du Mesnil, 94000 CRETEIL.
- Mr. Alain LEBOULANGER, Président, Consultant d'Entreprises.
- Mme Marie-José AUGER, Vice-Présidente, Comptable.
- Mme Annie MATHÉLIN-RIVOIRE, Secrétaire,

- Mme Bernadette MARTINEZ, Secrétaire-Adjointe Fonctionnaire.
- Mr. Alain MAUREL, Trésorier-Adjoint, Médecin.
- Mlle Christine FOURAGE, Administrative, Professeur de l'Enseignement Catholique.
- Mr. Marcel DEBONDUE, Administrateur, Retraité SNCF.
- Mr. Jean-Paul MATHÉLIN-RIVOIRE, Administrateur, Médecin.

La Congrégation du Holy Child, Administrateur de droit a désigné comme Représentante: Soeur Marie-Noël, et comme suppléants: Soeur Marie-Pierre.

## DES LIVRES POUR LE TCHAD

Au mois de Novembre 1993, Soeur KATHARINE nous faisait part, dans l'une de ses lettres, de besoins importants en livres: livres scolaires ( Maths, Français, Anglais, niveaux primaire et secondaire), et livres de lecture pour la bibliothèque.

Un appel fut lancé, par l'intermédiaire du journal du Collège "les Nouvelles de Maillé". Plusieurs familles ont envoyé directement des paquets de livres à la Mission. Beaucoup d'autres ont confié les leurs au Collège de Maillé qui a procédé à des envois groupés (environ 100 kg en plusieurs envois). Ces expéditions très coûteuses (650 F. pour 20 kg), ont été financées par des dons particuliers et par une "opération pièces jaunes" lancée dans l'école.

Soeur Joséphine nous a dit qu'ils avaient été très appréciés. Toutefois vu le coût d'une telle opération, nous préférons pour l'instant attendre des informations plus précises de nos soeurs, pour savoir ce qui est vraiment utile sur place, avant de relancer éventuellement une autre campagne.

Christine FOURAGE

EN DIRECT DU TCHAD



**EXTRAIT D'UNE LETTRE DU PERE Yves DANIEL**  
Responsable de la Mission Catholique de N'DJAMENA

... la vitalité et la gaieté tchadienne, l'ingéniosité des mamans tchadiennes avec leur petit commerce de nourriture ou de boisson font que tout le monde a l'indispensable en repas, pas toujours en médicaments. Tous à AMTOUKOUI ont acheté leur terrain et tous construisent leur logis ou l'agrandissent de leurs mains, en briques d'argile crue. Les habits, surtout le dimanche sont ce qu'ils sont depuis des années. Les coiffures féminines ont fait de nets progrès en se modernisant!

Notre apostolat 94-95 à AMTOUKOUI avec l'aide très efficace de notre soeur Agnès, originaire du Nigéria, de la Congrégation "Holy-Child", de nos responsables des neufs communautés de quartier et de nos catéchistes continuera à réunir à la Messe du dimanche 1.500 personnes et comptera un millier de catéchumènes préparant baptême et confirmation.

Nous devons cette année bâtir deux bureaux, deux salles de réunion, une bibliothèque et un hangar pour les rassemblements plus nombreux. Nos arbres plantés en juillet dernier ont près de cinq mètres de haut: nous les avons bien soignés toute l'année en eau et en compost. Nous sommes sûrs de votre aide si fidèle pour tout cela. Merci pour votre prière pour nous et pour vos lettres.

Unis dans la même Mission, recevez notre prière et notre amitié.

Père Yves DANIEL



## POUR LES ABSENTS...

Quelques notes sur ce qu'ont dit Soeur JOSEPHINE et NOUDJALBAYE (dont le nom signifie: "j'espère encore") au cours de leur passage à CRETEIL le 23 septembre 94.

- 25 à 30% des enfants du Pays sont scolarisés actuellement.
- Religions: Le Tchad comprend moitié de musulmans, moitié de chrétiens (catholiques et protestants). A N'Djaména même, il y a une majorité de musulmans (beaucoup de conversions à l'Islam en temps de famine...)
- Les jeunes vont vivre en ville par peur d'être accusés d'être des "codos" (combattants rebelles)
- Dans l'ensemble les choses vont plutôt mieux. Il y a quelques journaux indépendants qui expriment très franchement les choses.

-Les dons d'argent sont les bienvenus pour faire vivre la communauté des Soeurs. Par exemple Soeur Agnès est assistante paroissiale depuis un an à Amtoukouï, sans salaire, car les paroissiens ne peuvent en payer un.

